



Légitime défense piéton vs véhicule

Par **meyscal67**, le **23/05/2024 à 10:13**

Bonjour,rnrnJeter 1 objet sur une voiture qui cherche à vous renverser lorsque vous n'avez aucun moyen de fuir constitue-t-il un acte de légitime défense ?rnrnrnPour précisions, le conducteur a été averti verbalement et par de grands gestes avant.rnrnJe sais que cela ne peut être apprécié que par un juge, donc la réponse est déjà dans la question. rnrnEst-il préférable de prendre un avocat pour faire valoir mes droits même si j'ai plusieurs témoins ?rnrnMerci

Par **amajuris**, le **23/05/2024 à 11:18**

bonjour,rnrnsi vous avez le temps de lancer un objet sur une voiture, vous avez le temps de l'éviter en quittant la chaussée.rnrnje doute qu'un objet soit suffisant pour stopper un véhicule.rnrnsalutations

Par **meyscal67**, le **23/05/2024 à 13:21**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse.rnrnJ'explique le contexte : j'ai de chaque côté une barrière et l'espacement entre ces 2 barrières fait à peine plus que la largeur d'un véhicule. rnDerrière moi il y a 40cm d'eau avec un fort courant : la route est inondée et l'eau de la rivière se déverse dans la rue à grande vitesse.rnrnJ'habite dans la rue, chaque véhicule qui force le passage génère des vagues qui rentrent dans les habitations.rnrnAvec nos voisins, nous empêchons donc les véhicules de passer car la police a trop de travail pour laisser un agent sur place. Je pense que cela est assimilable à un acte citoyen et non un moyen de se faire

justice ?
Les barrières qui se trouvent sur ma gauche et sur ma droite servaient à barrer la route et ont été déplacées par les automobilistes qui forcent le passage.
Un véhicule arrive à ma hauteur plein phares allumés et s'arrête 50cm devant moi (j'ai eu très peur). Le conducteur fait vrombir son moteur et avance par à coups, à chaque fois qu'il avance , je dois reculer. Je lui crie d'arrêter, je lui fais de grands gestes, mais il cherche à me faire reculer pour passer.
Je suis complètement bloqué et ne peux m'échapper. Dans ce contexte, je ramasse 1 caillou charrié par la rivière et qui traîne à mes pieds et le brandit pour le montrer au conducteur, il refait vrombir son moteur et me sentant menacé je le lâche sur son capot.
Le conducteur éteint son moteur et je distingue 3 ombres (je ne vois pas bien à cause des phares allumés) qui sortent de la voiture. Je glisse sur le capot, et m'enfuis. Ils me poursuivent et me rattrape facilement car je cours avec des bottes remplies d'eau. Ils me passent à tabac... tous les 3.
L'agression est de toute manière répréhensible, surtout lorsqu'elle est commise en réunion.
Mais peut-on interpréter mon geste comme un geste d'autodéfense et plaider la légitime défense ?
J'ajoute que la gendarmerie refuse de prendre ma plainte car le conducteur a déjà porté plainte contre moi pour les dégâts occasionnés.
Merci

Par **amajuris**, le **23/05/2024 à 13:46**

si je comprends bien, votre vie n'était pas en danger, vous vouliez simplement faire respecter cette interdiction, mais ce n'est à vous de faire respecter cette interdiction, c'est aux forces de l'ordre.
il me semble que les critères de la légitime défense ne soit pas constitués dans cette situation.
voir ce lien : [la légitime défense](#)
avez-vous des témoins de ces faits ?
à votre place, j'aurais filmé la scène avec mon smartphone, c'aurait été sans doute plus efficace et moins dangereux que de balancer un caillou contre le véhicule et aurait évité une plainte contre vous.

Par **meyscal67**, le **23/05/2024 à 14:13**

Si ma vie était en danger, je ne sais pas c'est l'impression que j'ai eu sur le coup.
Lorsqu'on sait que 30cm d'eau avec un fort courant peut déplacer des véhicules à l'arrêt de plus d'une tonne... J'avoue que je me suis senti vraiment en danger. Je sais aussi que l'appréciation ne peut se faire que par le juge. Effectivement filmer avec mon smartphone aurai pu être dissuasif, je n'y ai pas pensé. En effet, dans ces situations je pense qu'on agit davantage par instinct...
Oui j'ai au total 8 témoins, des voisins. Seulement 2 ont vu l'intégralité de la scène. Les autres n'ont vu que le début ou la fin.
En tout cas, tous ceux qui m'ont vu lâché ce caillou sur le capot trouvaient également la situation dangereuse.
Concernant ce que m'a dit le gendarme, c'est vrai ? Je ne veux pas porter plainte pour l'agression ? Ça m'étonne, les 2 choses sont bien différentes.
Merci

Par **jodelariege**, le **23/05/2024 à 18:28**

bonjour
je vais faire l'avocat du diable et parler de ce qui pourrait vous être reproché
vous faites la circulation à la place de la police :ce n'est pas votre rôle...même si les voitures

font entrer de l'eau dans votre maison
vous menacez un automobiliste avec un caillou avant d'être véritablement en danger ,vous le menacez d'un caillou pour qu'il arrête sa voiture ou qu'il recule ,pas pour vous protéger ;d'ailleurs vous n'avez pas pris le caillou et lancé de suite mais après l'avoir levé pour qu'il le voit. vous avez eu le temps de réfléchir à votre action en le menaçant "attention si tu continues ,je te balance ce caillou..." le coup du caillou sur la voiture va plutôt être interprété comme un coup de colère plutôt que de la légitime défense car vous vous êtes mis tout seul dans la situation d'être bloqué en voulant détourner les voitures , ce qui n'était pas votre rôle.....

Par **meyscal67**, le **23/05/2024 à 18:39**

Bonjour,
Ok, bon de ce que je comprends, c'est qu'il s'agira vraiment de l'interprétation qui sera faite par le magistrat, cette situation étant interprétable. Je vous remercie pour ces renseignements et le temps passé. Je vais faire en sorte de trouver un avocat pour assurer ma défense qui lui saura sûrement mieux plaider ma cause que moi.
Bonne soirée

Par **jodelariege**, le **23/05/2024 à 19:14**

avec plaisir et bonne soirée à vous aussi
pensez à un retour ici ,même dans plusieurs mois ; cela peut servir à d'autres lecteurs

Par **meyscal67**, le **23/05/2024 à 19:35**

Ah juste une dernière question. L'agression dont j'ai été victime sera-t-elle jugée à part, ou bien ce cas le sera dans son ensemble ?
En gros la question est : même si mon acte est jugé répréhensible, ça ne justifie pas qu'on me tabasse à plusieurs. Mais cela constitue-t-il une circonstance atténuante pour mes agresseurs ?
Oui, Jodelariege, je tâcherai d'y penser, même si la situation est particulière, ça peut toujours être utile. Merci encore.

Par **Lag0**, le **24/05/2024 à 07:01**

[quote]
Ah juste une dernière question. L'agression dont j'ai été victime sera-t-elle jugée à part, ou bien ce cas le sera dans son ensemble ?
[/quote]
Bonjour,
Pourquoi cette adresse serait-elle jugée si pas de plainte de votre part ? Il faut déjà que vous arriviez à déposer cette plainte...

Par **Henriri**, le **27/05/2024 à 12:31**

Hello !
J'allais dire la même chose. Meyscal quel est l'objet de la plainte que vous dites

avoir été refusée par la gendarmerie ? Car si 3 personnes vous ont poursuivi, rattrapé et passé à tabac (témoins ? constat médical ?) je vois mal pour quelle raison votre plainte serait refusée !!!

PS : par contre il est certain que votre jet d'une pierre sur le capot n'est absolument pas un acte de légitime défense par rapport au passage à tabac que vous avez subi plus tard.

Par **meyscal67**, le **29/05/2024 à 09:46**

Bonjour,

La gendarmerie nous a expliqué qu'on ne pouvait "porter plainte sur une plainte déjà existante". Donc si j'en crois ce que j'ai pu lire ou entendre depuis, ils n'ont rien compris.

Bon, cela étant, j'ai voulu simplifier en disant que j'en étais la victime, mais les faits ont été commis sur mon épouse... Cela ne change pas grand chose.

Concernant l'agresseur, il s'agissait d'une femme. Ses complices étant ses propres enfants.

Par ailleurs, nous venons d'apprendre que ses enfants ont 15 ans, même s'ils semblaient avoir la vingtaine.

Du coup, ça m'embête, je suis père de 2 grands (20 et 24 ans) et d'une adolescente de 13 ans. Je sais bien que les enfants font des conneries. Cela n'excuse en rien la mère, qui elle n'a rien fait pour empêcher ses enfants de participer à cette agression.

Du coup, j'aurais 2 questions :
Qu'encours la mère et ses enfants ?
Selon vous, que faudrait-il faire ?

Concernant la deuxième question, porter cette affaire devant le tribunal paraît logique et dans ce cas de figure, la mère est d'autant plus responsable.

Cependant, nous ne souhaitons à aucun enfant d'être séparée de sa mère.

Je pense que cette mesure n'est sans doute pas envisagée si les enfants ne sont pas connus pour d'autres faits. On sait qu'il est de notoriété publique que ces enfants sont du genre bagarreurs mais ignorons s'il y a des antécédents "officiels".

Merci

Par **jodelariege**, le **29/05/2024 à 10:11**

bonjour

prenez un avocat car vous avez menacé d'un caillou (on suppose assez gros pour faire peur..) une femme et ses enfants après vous être mis devant sa voiture pour l'arrêter.... cette femme avec des enfants a dû avoir très peur de voir un individu lui barrer la route puis de la menacer avec un caillou.....

vous pouvez déposer plainte directement auprès du procureur qui renverra votre dossier à la gendarmerie.... vous serez d'abord entendu pour la plainte de la mère

donc prenez un avocat

ps: que voulez vous dire avec ceci?

"On sait qu'il est de notoriété publique que ces enfants sont du genre bagarreurs mais ignorons s'il y a des antécédents "officiels"."

Par **meyscal67**, le **29/05/2024 à 13:04**

Bonjour,

Bon comme dit précédemment, il n'y a pas eu vraiment de menace mais davantage un "avertissement" face à une menace.

Ma femme surtout avait peur de se faire renverser voire écraser. Les témoins de la scène vont également dans ce sens.

Ce que je voulais dire par là est que ses enfants sont violents car ils ont déjà eu des problèmes, bagarres, que ce soit en établissement scolaire, dans la rue...

Les oncles, grands parents même sont également connus pour des faits de violence, vols à l'arraché, agressions.

Mais

bon là c'est dans la famille et on ne peut pas être tenu responsable des agissements des autres même si c'est dans la même famille. Disons plutôt que ça établit un peu le milieu dans lequel ces enfants ont grandi.

Seulement, nous n'avons que des rumeurs concernant les enfants et ne savons pas s'il ont des antécédents judiciaires.

Dans le cas où ces enfants sont connus de la justice ou à minima des services de police, nous ne voulons pas que cela justifie un placement en famille d'accueil.

La mère est seule à les élever, c'est pas évident surtout avec des garçons de cet âge. Peut-être sommes-nous un peu naïfs d'être aussi compatissants.

Voilà je voulais plus savoir ce que vous me conseillez : on se demande si on ne va plutôt essayer de trouver un arrangement à l'amiable pour éviter tout ça : chacun retire sa plainte et on trouve un arrangement. Soit ça, soit engager des poursuites, ce qui serait aussi une bonne façon d'isoler ces gamins de ce contexte de violence.

C'est presque plus une question morale, qu'une question juridique...

Par **jodelariege**, le **29/05/2024 à 13:14**

pour le moment vous n'avez pas déposé de plainte donc il n'y a rien à retirer

et il n'est pas certain que la dame veuille retirer sa plainte: elle a plus à gagner que vous

de plus vous comptez utiliser les difficultés éventuelles de cette famille: cela ne sera pas pris en compte

ce qui sera pris en compte est un homme qui bloque la route à une dame avec des enfants et qui a brandi un caillou en la menaçant de le jeter sur la voiture; votre volonté était bien d'influencer la décision de la dame (reculer par exemple) en la menaçant de ce caillou; il y avait une intention de violence si.....

maintenant seul un tribunal décidera

Par **meyscal67**, le **29/05/2024 à 13:41**

Bon comme dit avant ce n'était pas moi mais mon épouse.

Ça ne change pas grand chose, je le sais.

Mon épouse a déposé plainte entre temps (par courrier directement adressé au procureur).

S'agissant de ce que cette dame a à gagner, c'est à dire plus que nous, je ne suis pas sûr car il y a quand-même eu agression.

Concernant mon épouse, elle s'est sentie en danger seule la nuit devant un véhicule qui avançait vers elle en faisant vrombir son moteur avec les phares "en pleine gueule" et sans possibilité de fuir. Impossible donc de voir qui était dans la voiture.

Pareil, ç'aurait été un homme dans le véhicule que ça ne changerait pas grand chose.

Ensuite, les témoins ont eu la même perception, à savoir pas d'issue et l'impression que le véhicule allait finir par la percuter.

Enfin, il n'est pas question de se servir de la situation familiale de cette dame. C'est plus par compassion que nous proposerions un compomis. Nous avons eu des conseils juridiques par ailleurs et à l'analyse de la situation, c'est davantage elle qui aurait à perdre dans cette affaire.

Maintenant, vous me demanderez sans doute pourquoi alors qu'on a eu des conseils juridiques, je viens poster ici ? En fait c'est simplement que j'ai apprécié de pouvoir échanger précédemment ici et que je souhaitais avoir l'avis de la communauté.

Merci en tout cas pour les réponses apportées jusqu'ici.

Par **jodelariege**, le **29/05/2024 à 14:17**

je ne comprends pas comment votre épouse (ou vous meme) s'est trouvée face à une voiture sans possibilité de se pousser sur le coté.....rnrnpour ma part j'ai dit tout ce j'avais à dire
rnrnbonne continuation

Par **meyscal67**, le **29/05/2024** à **14:23**

Une barrière de chaque côté et un fort courant d'eau derrière elle, je l'ai expliqué plus haut.
rnrnPardon pour la réponse un peu abrupte avant, j'ai écrit ça d'une traite, sans me relire faute de temps. Je l'ai modifié. rnrnSinon, pas de souci même si vos avis ne vont pas dans le sens qu'on aimerait. De ce que je comprends jusqu'ici, ce qui compte vraiment c'est l'interprétation qu'en fera le juge. rnrnDu coup, prendre un avocat est effectivement une bonne idée.
rnrnMerci encore.